

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 - parties au contrat

Le terme client désigne toute personne morale ou physique, ayant requis les compétences de Publicitem. Le terme tiers désigne toute personne physique ou morale non partie au contrat.

Article 2 - objet du contrat

Le contrat établit les relations commerciales entre Publicitem et le client.

Article 3 - relations contractuelles

Aucun contact téléphonique ni rendez-vous ne vaut engagement ; les demandes de créations doivent être présentées à Publicitem par l'envoi d'un e-mail à : contact@publicitem.pro ou d'un courrier à : Publicitem • 11, rue de Haegen • 67700 SAVERNE. Les obligations entre les parties naissent de la signature d'un bon de commande émis par le client ou du retour daté et signé du devis et/ou la facture que Publicitem aura transmis au client.

Publicitem ne débute aucune création avant la réception de ces documents ; cette disposition est un élément essentiel du contrat.

Le paiement des honoraires n'est pas soumis aux règles commerciales habituelles. Le règlement s'effectue à réception de la note d'honoraires et, au plus tard, à l'échéance du mois en cours. Un premier acompte pourra être précisé à la commande, à l'acceptation du projet, et le solde devant être payé à la livraison.

Article 4 - traitement et envoi des fichiers

Merci de faire parvenir à Publicitem l'ensemble des fichiers (textes, polices et images) avant le début de la création. Les textes sont à fournir sous format DOC ou ODT sans faute d'orthographe ; aucune saisie de texte ne sera réalisée.

Toutefois, le client peut confier, si nécessaire, la rédaction de ses articles à Publicitem (tarification à l'article ou à l'heure).

Les images sont à fournir dans une taille et une résolution suffisantes pour l'impression (300 dpi). La qualité des images fournies par le client et leur rendu à l'impression sont indépendants de la création de la maquette.

Article 5 - modification de la demande initiale par le client

Toute nouvelle création à réaliser fera l'objet d'un nouveau devis.

Si les modifications (corrections d'auteur), retouches ou reprises des créations prévues dans le devis engendrent une intervention :

- dont la durée est manifestement excessive par rapport au délai normalement nécessaire pour la réalisation des créations client,
- dont la nature tend à modifier de manière significative les créations proposées au client dans le devis,
- nécessite le traitement des fichiers client afin de les rendre exploitables pour réaliser les créations, une facturation à l'heure, sur la base de 40 euros net, sera établie au client.

Article 6 - modification du délai

Les modifications significatives, reprises de création, retard dans la prise de décision ou livraison tardive de documents par le client et nécessaires à la création, repoussent d'autant le délai de livraison établi entre les parties.

Article 7 - cession des droits

La cession des droits d'utilisation et de diffusion des créations réalisées par Publicitem s'effectue à complet encaissement des montants facturés sauf dispositions contraires mentionnées sur le devis et/ou la facture client.

Article 8 - conditions de règlement

Les créations doivent être réglées à Publicitem aux dates mentionnées sur le devis et/ou la facture client.

Le client s'engage à respecter les dates de paiement mentionnées sur son devis et/ou sa facture et à retourner sa facture datée et signée avec la mention « Lu et approuvé le devis » suivi du numéro du devis ; cette disposition est aussi un élément essentiel du contrat.

Article 9 - défaut de règlement

Nos factures sont payables à réception. À défaut de paiement dans les trente jours de la réception de toute facture, l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € prévue par la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 sera perçue de plein droit, sans préjudice d'un intérêt de retard égal au taux d'intérêt de la Banque Centrale Européenne (BCE) pour ses opérations de refinancement, majoré de 10 points. Lequel est immédiatement exigible, sans qu'un rappel ne soit nécessaire, en application de l'article 53 de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001. Les intérêts sont capitalisés dans les conditions de l'article 1154 du Code civil.

Le défaut de paiement entraîne la non-transmission des droits d'utilisation et de diffusion des créations réalisées, même si les fichiers de création ont déjà été livrés au client. Le défaut de paiement entraîne la non-transmission des droits d'utilisation et de diffusion des créations réalisées, même si les fichiers de création ont déjà été livrés au client.

En cas de retard ou de non-paiement par le client, Publicitem reste propriétaire des créations réalisées et peut suspendre la réalisation et/ou la livraison des créations en cours jusqu'à encaissement complet du prix facturé.

Article 10 - recouvrement des créances

En cas de non-paiement, l'ensemble des frais de recouvrement seront à la charge du client. Si nécessaire, Publicitem pourra faire appel aux services d'une société d'affacturage pour le recouvrement de ses créances client.

Article 11 - la force majeure

Les parties ne peuvent être considérées comme responsables, ou ayant failli à leurs obligations contractuelles, lorsque le défaut d'exécution des obligations respectives a pour origine la force majeure ; le contrat entre les parties est suspendu jusqu'à l'extinction des causes ayant engendré la force majeure.

La force majeure prend en compte des faits ou circonstances extérieures aux parties, imprévisibles et indépendants de la volonté des parties, malgré tous les efforts raisonnablement possibles pour les empêcher.

Sont aussi considérés comme cas de force majeure, le blocage des moyens de transports ou

d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication, et notamment tous les réseaux accessibles par internet, ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication extérieurs aux parties.

La partie touchée par la force majeure en avisera l'autre dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date à laquelle elle en aura eu connaissance. Les deux parties conviendront alors des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie.

Article 12 - les conditions générales de vente

Publicitem peut modifier, ajouter ou retrancher des dispositions à ces conditions générales de vente sans préavis et sans avoir à en aviser préalablement ses clients ou des tiers.

Article 13 - règlement des litiges

Le contrat est soumis au droit français.

En cas de litige, les parties s'engagent à tout faire pour régler leurs différends à l'amiable.

Au cas où une résolution amiable ne pourrait aboutir, la juridiction compétente est celle du siège de Publicitem.

CONDITIONS GÉNÉRALES ADDENDUM

- 01 : Toutes les créations génèrent des droits d'auteur régis par le Code de la propriété intellectuelle. Leur montant est relatif à l'utilisation effective de la création par le client. Toute autre utilisation que celle indiquée sur la note d'honoraires sera soumise à des droits supplémentaires.
- 02 : En aucun cas, les modifications ou interprétations d'une création graphique ne peuvent être faites sans le consentement écrit de Publicitem. Ni par le client, ni par un tiers.
- 03 : Une idée proposée par le client ne constitue pas en soi une création.
- 04 : Lorsque pour un même travail le client fait appel à d'autres graphistes, tous les participants doivent en être obligatoirement informés par écrit dès le premier entretien. Les recherches de tous les graphistes doivent être rétribuées.
- 05 : Sont à facturer en plus : les modifications demandées par le client en cours de réalisation, si elles impliquent un remaniement du projet (corrections d'auteur), la fourniture de matériaux qui peuvent être utilisés pour certaines maquettes, la participation éventuelle à des prises de vue photographiques, le suivi technique, les frais de déplacement, etc.
- 06 : Les maquettes (refusées ou non) demeurent la propriété de Publicitem et doivent être rendues en bon état, non endommagées. Les projets sans suite sont facturés à 100% de la valeur indiquée au poste « recherche(s) et premier(s) projet(s) tous droits réservés » du devis.
- 07 : Sauf dispositions contraires écrites, Publicitem pourra diffuser toutes créations réalisées, soit pour le client, soit pour un tiers pour lequel intervient le client, à des fins de « présentation de créations » sur tous types de supports sans limitation de durée.
- 08 : Sauf dispositions écrites contraires, ou mentions particulières inscrites sur le devis et/ou la facture client, le client doit apposer la mention « Conception Publicitem » sur les créations papier ou Web réalisées ; l'intitulé « conception » étant lié à la nature des créations, celui-ci peut être amené à changer et le terme adéquat retenu restera à l'appréciation de Publicitem.
- 09 : Le client s'engage à remettre à Publicitem un minimum de trois (3) exemplaires des créations diffusées.
- 10 : Dans le cas d'une livraison sur support numérique (clé USB, CD-Rom, etc) ou par voie électronique (e-mail, transfert numérique), l'œuvre originale reste la propriété morale et physique de son auteur. Seuls sont vendus les droits de reproduction pour l'unique usage ou tirage imprimé définis sur le devis. Elle ne peut être modifiée, reproduite, vendue, cédée ou réutilisée pour un autre usage (qui est soumis au paiement de droits de reproduction) sans l'accord préalable de l'auteur.
- 11 : S'appliquent également, à toutes les créations issues de Publicitem, les droits d'auteur tout comme la loi n°92-597 du 1.7.1992 relative au code la propriété intellectuelle dont vous pouvez consulter quelques extraits à www.publicitem.pro/droitsauteur.